



Entre **Provence Tourisme**, Agence de développement et de réservation touristique, située 13 rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille, représenté par sa Directrice Générale, **Madame Isabelle Brémont** et dénommé ci-après « Provence Tourisme »

Et

..... (Nom de la structure), représenté par
..... (Nom, prénom & fonction du signataire)

et dénommé ci-après « Le partenaire »

Ci-après dénommées ensemble « les Parties »

■ PREAMBULE

Le PASS MyProvence est un dispositif mis en place par Provence Tourisme, visant à développer un réseau d'ambassadeurs du territoire. A ce titre, un partenariat est mis en place entre des gestionnaires de sites touristiques et Provence Tourisme.

Les titulaires du Pass My Provence, habitants des Bouches-du-Rhône, bénéficient d'un accès gratuit & illimité sur une sélection de sites partenaires, dès lors qu'ils sont accompagnés d'une personne payant plein tarif.

Les conditions d'utilisation du Pass MyProvence sont disponibles sur le site internet <http://pass.myprovence.fr> ou sur demande auprès de Provence Tourisme.

■ ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les actions de collaboration entre le partenaire & Provence Tourisme.

■ ARTICLE 2 -LES ENGAGEMENTS DE PROVENCE TOURISME

- Concevoir, fabriquer, financer les cartes **PASS MyProvence**
- Fournir à chaque demandeur du **PASS MyProvence**, ses conditions d'utilisation
- Assurer la promotion du Pass MyProvence auprès des résidents
- Mettre à jour le site internet <http://pass.myprovence.fr>
- Fournir le bandeau web du Pass MyProvence
- Mettre gratuitement à disposition du partenaire **un outil de suivi du dispositif** PASS MyProvence

■ ARTICLE 3 -LES ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

- **Assurer la gratuité de visite** au titulaire du **PASS MyProvence**, sur présentation de son Pass et d'une pièce d'identité, dès lors que le titulaire est accompagné d'un visiteur plein tarif.
- Compléter l'**annexe de présentation de la structure**
- **Informers Bouches-du-Rhône Tourisme** chaque mois, des actualités et nouveautés de la structure
- **Enregistrer chaque passage** des clients muni du PASS MyProvence, sur l'outil mis à disposition gratuitement par Bouches-du-Rhône Tourisme
- **Faire figurer sur son site internet le bandeau web du Pass MyProvence**
- Si un client se présente avec un PASS – ancien modèle, **le partenaire appliquera la réduction**, tout en invitant le titulaire à télécharger le nouveau PASS, sur le site <http://pass.myprovence.fr>

A noter : depuis le 1^{er} avril 2017, la liste des partenaires est disponible uniquement sur le site pass.myprovence.fr.

■ ARTICLE 4 -RESILIATION

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie. Cette résiliation prendra effet à réception de la lettre. Elle interviendra en particulier en cas de manquement aux engagements précisés aux articles 2 & 3 de la présente convention.

La résiliation peut également intervenir de plein droit en cas de force majeure, de changement de circonstance ou de réglementation, à l'initiative d'une des Parties qui informera l'autre partie de cette résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation prendra effet à réception de la lettre. Elle interviendra en particulier en cas de manquement aux engagements précisés aux articles 2 & 3 de la présente convention.

■ ARTICLE 5 -LITIGES

La présente convention est rédigée en langue française.

En cas de différend entre les parties, celles-ci s'engagent à se réunir aux fins de conciliation dans les quinze (15) jours qui suivent l'exposé du différend, lequel aura été porté par l'une des parties à la connaissance de l'autre au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

Les éventuels litiges résultant de l'exécution de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif de Marseille.

■ ARTICLE 6 —DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature, jusqu'au 31 décembre 2018.

La présente convention comporte deux (2) pages.

Fait en deux exemplaires originaux, le.....

Isabelle Brémond,
Directrice Générale

Le Partenaire (*Préciser Nom, Prénom et Fonction*)

.....

Provence Tourisme

Signature & cachet de la structure partenaire

Conditions d'utilisation du Pass MyProvence

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'utilisation de la Carte Pass MyProvence.

Préalablement à toute commande, le client s'engage à prendre connaissance des présentes conditions générales d'utilisation de la Carte Pass MyProvence et à les accepter sans réserve. Le « Pass MyProvence » est mis à disposition gratuitement et sans obligation d'achat par Bouches-du-Rhône Tourisme. Sa validité est illimitée.

Bouches-du-Rhône Tourisme, Association de loi 1901, sis 13, rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille, est coordinateur de l'opération.

■ **ARTICLE 1** : L'opération Pass MyProvence est strictement réservée aux adultes, résidents des Bouches-du-Rhône ayant demandé le « Pass MyProvence » à Provence Tourisme, en s'inscrivant sur le site <http://pass.myprovence.fr>

■ **ARTICLE 1** : L'opération Pass MyProvence est strictement réservée aux adultes, résidents des Bouches-du-Rhône ayant demandé le « Pass MyProvence » à Bouches-du-Rhône Tourisme, en s'inscrivant sur le site <http://pass.myprovence.fr>

■ **ARTICLE 2** : Le Pass MyProvence est délivré à raison d'un seul exemplaire par foyer (même nom, même adresse) et de façon nominative (Prénom et Nom) dans la limite des stocks disponibles.

■ **ARTICLE 2** : Le Pass MyProvence est délivré à raison d'un seul exemplaire par foyer (même nom, même adresse) et de façon nominative (Prénom et Nom) dans la limite des stocks disponibles.

■ **ARTICLE 3** : Le Pass MyProvence est utilisable toute l'année dans les sites partenaires, dans les conditions normales de visites des sites et activités concernées, hors manifestations exceptionnelles et restrictions mentionnées.

Le Pass MyProvence ne donne pas d'accès prioritaire aux sites et ne peut être utilisé pour éviter les éventuelles files d'attente aux postes d'accueil.

Les sites partenaires peuvent changer d'une année à l'autre. La liste est actualisée sur le site <http://pass.myprovence.fr>

■ **ARTICLE 3** : Le Pass MyProvence est utilisable toute l'année dans les sites partenaires, dans les conditions normales de visites des sites et activités concernées, hors manifestations exceptionnelles et restrictions mentionnées.

Le Pass MyProvence ne donne pas d'accès prioritaire aux sites et ne peut être utilisé pour éviter les éventuelles files d'attente aux postes d'accueil.

Les sites partenaires peuvent changer d'une année à l'autre. La liste est actualisée sur le site <http://pass.myprovence.fr>

■ **ARTICLE 4** : Le Pass MyProvence permet à son titulaire de bénéficier d'un accès gratuit et illimité dans les sites participants à l'opération, à **condition qu'il soit accompagné d'une personne payant plein tarif**. Le titulaire doit obligatoirement se présenter à l'accueil du site muni de sa carte nominative et d'une pièce d'identité. La gratuité est appliquée selon les conditions tarifaires de chaque structure.

■ **ARTICLE 4** : Le Pass MyProvence permet à son titulaire de bénéficier d'un accès gratuit et illimité dans les sites participants à l'opération, à **condition qu'il soit accompagné d'une personne payant plein tarif**. Le titulaire doit obligatoirement se présenter à l'accueil du site muni de sa carte nominative et d'une pièce d'identité. La gratuité est appliquée selon les conditions tarifaires de chaque structure.

■ **ARTICLE 5** : En cas d'utilisation non conforme au règlement (utilisation par un tiers, carte falsifiée ou copiée, etc...), le gestionnaire du site constatant l'irrégularité se doit d'en informer Bouches-du-Rhône Tourisme et l'utilisateur se verra refuser la gratuité de l'accès au site.

■ **ARTICLE 5** : En cas d'utilisation non conforme au règlement (utilisation par un tiers, carte falsifiée ou copiée, etc...), le gestionnaire du site constatant l'irrégularité se doit d'en informer Bouches-du-Rhône Tourisme et l'utilisateur se verra refuser la gratuité de l'accès au site.

■ **ARTICLE 6** : Lors de chaque utilisation du PASS MyProvence par l'utilisateur les informations concernant cette visite sont enregistrées. Ces données de passage sont conservées par Provence Tourisme à des fins de sécurité, dans le respect des obligations légales et réglementaires. Les données peuvent être utilisées par Provence Tourisme dans le cadre de l'exploitation statistique du Pass MyProvence et de prospection commerciale.

■ **ARTICLE 6** : Lors de chaque utilisation du PASS MyProvence par l'utilisateur les informations concernant cette visite sont enregistrées. Ces données de passage sont conservées par Bouches-du-Rhône Tourisme à des fins de sécurité, dans le respect des obligations légales et réglementaires. Les données peuvent être utilisées par Bouches-du-Rhône Tourisme dans le cadre de l'exploitation statistique du Pass MyProvence et de prospection commerciale.

■ **ARTICLE 7** : Provence Tourisme n'est pas responsable des prestations vendues par ses partenaires. Les tarifs des prestataires sont donnés à titre indicatif sous réserve de disponibilité, et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

■ **ARTICLE 7** : Bouches-du-Rhône Tourisme n'est pas responsable des prestations vendues par ses partenaires. Les tarifs des prestataires sont donnés à titre indicatif sous réserve de disponibilité, et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

■ **ARTICLE 8** : La version des conditions d'utilisation en ligne sur <http://pass.myprovence.fr> prévalent sur toute version imprimée de date antérieure. Les conditions d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées ou supprimées à tout moment. Toute mise à jour suite à modification des conditions d'utilisation sera portée à la connaissance des sites partenaires dans les meilleurs délais par Provence Tourisme. La diffusion par Bouches-du-Rhône Tourisme de toute nouvelle version des conditions générales de vente annule et remplace les précédentes.

■ **ARTICLE 8** : La version des conditions d'utilisation en ligne sur <http://pass.myprovence.fr> prévalent sur toute version imprimée de date antérieure. Les conditions d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées ou supprimées à tout moment. Toute mise à jour suite à modification des conditions d'utilisation sera portée à la connaissance des sites partenaires dans les meilleurs délais par Bouches-du-Rhône Tourisme. La diffusion par Bouches-du-Rhône Tourisme de toute nouvelle version des conditions générales de vente annule et remplace les précédentes.

■ **ARTICLE 9** : Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de Provence Tourisme, qui peut, sauf opposition du client, les communiquer à ses partenaires.

Ce destinataire aura communication des coordonnées du titulaire du Pass MyProvence.

La transmission de ces données est destinée à des fins d'envoi d'informations.

Provence Tourisme a pris toutes les garanties nécessaires pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles.

■ **ARTICLE 9**

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de Bouches-du-Rhône Tourisme, qui peut, sauf opposition du client, les communiquer à ses partenaires.

Ce destinataire aura communication des coordonnées du titulaire du Pass MyProvence

La transmission de ces données est destinée à des fins d'envoi d'informations.

Bouches-du-Rhône Tourisme a pris toutes les garanties nécessaires pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le détenteur du Pass MyProvence dispose, sans frais, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne. Pour l'exercice de ses droits, l'utilisateur est invité à s'adresser à :

Provence Tourisme – Service PASS MyProvence

Le Montesquieu - 13 rue Roux de Brignoles - 13006 Marseille

Téléphone : 04 91 59 49 40

Courriel : info@myprovence.fr

■ Vous pouvez à tout moment demander la résiliation de votre abonnement à la newsletter en prenant contact avec Provence Tourisme.

RENSEIGNEMENTS

Provence Tourisme – Service PASS MyProvence

Le Montesquieu - 13 rue Roux de Brignoles

13006 Marseille- Téléphone : 04 91 59 49 40 - Courriel : pass@myprovence.fr